



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 mai 2006 — N° 23

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 06.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire des victimes des événements tragiques survenus à l'Assemblée nationale le 8 mai 1984.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Audet, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 1 Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

La motion est adoptée.

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 25 Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

9 mai 2006

M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 12 Loi modifiant la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

La motion est adoptée.

n° 24 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur le ministère du Revenu

La motion est adoptée.

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 21 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

La motion est adoptée.

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 11 Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

La motion est adoptée.

9 mai 2006

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 15 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 202 Loi concernant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 212-20060509)

M. Paquin (Saint-Jean) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi concernant la Municipalité de Pointe-à-la-Croix

9 mai 2006

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 213-20060509)

Mme Charest (Matane) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Municipalité de Pointe-à-la-Croix.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 200 Loi concernant la Ville de Québec

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 214-20060509)

M. Mercier (Charlesbourg) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant la Ville de Québec.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

9 mai 2006

Dépôts de documents

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

Le nouveau calendrier de l'étude des crédits budgétaires.

(Dépôt n° 215-20060509)

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Une entente conclue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Directeur de l'état civil concernant la consultation du registre de l'état civil dans le cadre de l'attribution d'un code permanent aux personnes fréquentant un établissement d'enseignement au Québec.

(Dépôt n° 216-20060509)

M. le président communique et dépose :

Une lettre, en date du 4 mai 2006, qu'il a reçue de M^e Marc-André Dowd, président par intérim de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'informant des désignations suivantes : M^e Sylvie Godin, vice-présidente responsable du mandat confié à la Commission par la *Loi sur la protection de la jeunesse* ; et M^e Marc-André Dowd, vice-président responsable du mandat confié à la Commission par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

(Dépôt n° 217-20060509)

Puis il dépose :

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale* dans le cadre de l'élection partielle tenue le 10 avril 2006 dans la circonscription électorale de Sainte-Marie–Saint-Jacques.

(Dépôt n° 218-20060509)

9 mai 2006

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bourdeau (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de l'infirmière et la Journée internationale de l'infirmière et qu'elle salue le travail des milliers d'infirmières et d'infirmiers qui se dévouent sans relâche pour les patients québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- la Commission des affaires sociales, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- la Commission de la culture, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ;

9 mai 2006

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude du programme 5 des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales et des Régions ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Tourisme.

À 15 h 22, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 mai 2006, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET